

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU PRESIDENT**

Objet : Avenant n° 1 au marché public de travaux de réhabilitation de réseaux d'eaux usées sur la commune de Geneston – Rue des Saulsaies

Par une décision du Bureau communautaire du 5 décembre 2023 le marché de travaux de réhabilitation de réseaux d'eaux usées sur la commune de Geneston – Rue des Saulsaies a été attribué à l'entreprise **COLAS FRANCE - Établissement GADAIS**, La Gorsonnière, 44116 VIEILLEVIGNE, pour le montant estimatif d'offre contrôlé de 112 948.00 HT, ou 135 537.60 TTC.

Il convient de faire un avenant n°1 pour les motifs suivants : La création de prix nouveaux et plus-value du marché suite à des travaux de réhabilitation sans ouverture non réalisés du fait de branchements en PVC existants (en moins-value) et un nombre supérieur de branchement repris en ouverture de tranchée (en plus-value).

Les incidences et modifications techniques représentent une plus-value financière de **5 377,20 € HT** sur le montant du marché, et portent celui-ci de **112 948,00 € HT à 118 325,20 € TTC**.

Cette évolution de montant conduit à une évolution du marché initial de **+4,76 %**.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-23 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 1^{er} février 2022, portant délégation du Conseil communautaire au Président, pour approuver et conclure tous les avenants aux marchés, si l'avenant n'a pas d'incidence financière ou s'il conduit à une évolution du montant du marché initial inférieure à 5% ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au Budget 2024 ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

Le Président de Grand Lieu Communauté, DECIDE :

Article 1 – D'APPROUVER l'avenant n° 1 au marché n° 202300035, passé avec l'entreprise **COLAS FRANCE - Établissement GADAIS**, La Gorsonnière, 44116 VIEILLEVIGNE, pour un montant de **+5 377,20 € HT**, et portant ainsi le montant du marché de **112 948,00 € HT à 118 325,20 € TTC**.

Article 2 - Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE243 _P131224

Publié sur le site internet le : 16/12/24

Fait à La Chevrolière, le 13 décembre 2024

Le Président,
Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 13/12/2024
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

